



Centraide
Duplessis

CADRE DE RÉFÉRENCE

FONDS PROJETS DE CONCERTATION

Pour toute question au sujet du contenu de ce document, veuillez communiquer avec Joannie Francoeur-Côté, directrice générale, à l'adresse direction@centraideduplessis.org

MISSION DE CENTRAIDE DUPLESSIS

Mobiliser le milieu et le réseau communautaire afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des gens en situation de vulnérabilité.

Le Fonds Projets de concertation (le Fonds) prend ses fondements dans la mission, la vision, les valeurs et les orientations de Centraide Duplessis (Centraide).

DÉFINITION DU FONDS

Le Fonds a pour mission de soutenir des partenariats intersectoriels en développement des communautés, le tout axé sur l'amélioration des conditions de vie de la population des MRC de Sept-Rivières, de la Minganie, du Golfe-du-Saint-Laurent et de Caniapiscau.

Ces partenariats doivent être sous la forme de table de concertation et s'inscrire dans l'un ou plusieurs des 4 champs d'action priorisés par Centraide.

En regard des critères d'analyse des tables de concertation demanderesse, Centraide octroiera une somme de 5 000 \$ par table de concertation récipiendaire, pour laquelle un projet devra être élaboré et mené dans un délai de 12 mois. Il n'est donc pas nécessaire de présenter un projet particulier pour faire une demande, mais la table de concertation doit s'engager à en développer un dans la prochaine année, suivant les priorités d'action et les objectifs présentés dans la demande.

Il est également possible de demander le financement pour un projet existant, à condition qu'il soit accompli dans le délai prescrit.

PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES

Le Fonds s'inscrit au cœur du développement des communautés. Les projets en partenariat soumis doivent prendre appui sur cette forme d'action collective dans la construction de leur action.

Selon l'OEDC, « le développement des communautés est une approche qui vise la prise en charge du développement par les citoyen(ne)s et les acteurs d'un territoire, afin que celui-ci réponde à leurs besoins et leurs aspirations. Il se base sur la concertation des acteurs et la participation des citoyen(ne)s afin de développer et de mettre en œuvre des actions collectives permettant l'amélioration des conditions de vie de la population, le développement de la capacité d'agir des individus et des communautés et, ultimement, une transformation sociale par une réduction des inégalités et une démocratisation du développement »¹.

¹ <https://workdrive.zohoexternal.com/external/6dfa3488eddf71ba05390f5e0de9e4b8cb0f63383ecc277ed4c5910888404690>

ATTENTES ET CRITÈRES D'ANALYSE

Les attentes reliées au Fonds se traduisent par plusieurs critères qui nous permettent de mesurer l'impact, d'analyser le développement et d'apprécier la qualité des initiatives soutenues financièrement :

- **Action et impact social**
 - + Pertinence
 - + Connaissance des besoins et des enjeux
 - + Capacité d'action et de réponse aux besoins identifiés
- **Enracinement dans la communauté**
 - + Développement de partenariats structurants
 - + Complémentarité
- **Gouvernance**
 - + Développement collectif
 - + Participation citoyenne
- **Développement**
 - + Capacité à développer des solutions viables pour la collectivité
 - + Culture évaluative

Pour être éligibles au Fonds, les groupes ou les organismes fiduciaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être enregistré comme organisme de bienfaisance, c'est-à-dire posséder un numéro d'enregistrement valide auprès de l'Agence du revenu du Canada ;
- Être incorporé comme organisme à but non lucratif ;

OU

- Avoir accès à un organisme fiduciaire², dont le siège social est situé sur le territoire de Centraide ;
- Desservir directement la population résidant sur le territoire de Centraide, soit les MRC de Sept-Rivières, de la Minganie, du Golfe-du-Saint-Laurent et de Caniapiscou ;
- Être en règle avec les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux (taxes, déductions à la source, obtention de permis, etc.) ;
- Être en mesure de respecter et signer le protocole d'entente.

² Un organisme fiduciaire est responsable de la demande. Il doit faire partie prenante du projet.

PROCESSUS D'ANALYSE ET SOUTIEN FINANCIER

Les analystes du Fonds s'appuieront sur les critères suivants pour apprécier la mission des tables de concertation soumises en regard de leur pertinence, de leur qualité et de leur ancrage dans le développement des communautés.

Critères liés au développement des communautés

Les partenariats présentés devront ainsi témoigner de la façon dont ils construisent leurs actions en cohérence avec le développement des communautés. Les tables de concertation devront présenter les caractéristiques suivantes ou tout autres jugées pertinentes en termes de développement des communautés :

- Une action ancrée dans un territoire d'appartenance, un territoire vécu ;
- Une approche intersectorielle qui rassemble des partenaires de deux (2) secteurs ou plus (communautaire, institutionnel, municipal, philanthropique, privé). La contribution des partenaires doit aller au-delà du simple appui. Chacun d'eux apportant une contribution spécifique, selon ses capacités ;
- Un projet qui part d'une analyse préalable de la problématique ou des besoins des individus et des communautés sur le territoire ;
- Une action favorisant la participation citoyenne à l'étape du développement du projet, au sein du processus de suivi et lors de son évaluation. En d'autres termes, les citoyen(ne)s ne sont pas que les bénéficiaires du projet, mais, autant que faire se peut, ils et elles comptent parmi ses artisans. Dans tous les cas, la parole citoyenne des bénéficiaires des projets est recherchée, ne serait-ce que pour les entendre sur la pertinence du projet et ses effets dans leur vie.

Un plan d'action qui permet d'apprécier les aspects suivants :

- Capacité d'identifier le ou les objectifs de la table et d'identifier ce qui devrait être atteint au cours de la prochaine année ;
- Le plan doit présenter la mission de la Table, les principaux acteurs impliqués, les objectifs poursuivis, la clientèle et/ou la communauté ciblée et les stratégies d'action permettant de les atteindre ;
- La capacité de développer un projet avec le financement accordé, ayant un réel impact dans la communauté, dans la prochaine année.

Les recommandations sont formulées en comité et soumises au conseil d'administration de Centraide pour décision. Le processus d'analyse relève du comité en développement social.

Tout en étant complémentaire avec les autres sources de financement existantes, le Fonds offre un soutien financier de 5 000 \$ pour un projet qui devra être élaboré et mis en place dans un délai maximal de 1 an.

Vous devrez fournir un rapport final faisant état du projet résultant de ce financement.

Les dépenses qui ne sont pas reconnues :

- Les frais d'administration ;
- Les frais d'immobilisation (ex. immeuble) ;
- Le soutien financier offert directement à l'individu (ex. achat de vêtements).

Le soutien financier dans le cadre du Fonds doit donc être considéré comme un levier financier ponctuel et non récurrent devant servir au démarrage d'un projet collectif.

SOUMETTRE UN PROJET AU FONDS

Pour soumettre un projet au Fonds Projet de concertation, veuillez consulter le site internet de Centraide Duplessis : <https://centraideduplessis.org/qui-aide-ton/nos-fonds/>.